

**Décision n° 2011/06-04 relative
à l'habilitation de l'Ecole des métiers de l'environnement
(EME) de Bruz
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'Ecole des métiers de l'environnement (EME)
- Vu le rapport établi par Alain Jeneveau (rapporteur principal), Renaud Balaguer, Jacques Schwartzenruber (membres de la CTI), René-Marc Willemot (expert), Ahamada Naguib (expert élève-ingénieur), et présenté lors de la séance plénière des 14-15 juin 2011
- La directrice Marie-Dominique de Cayeux entendue

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'Ecole des Métiers de l'Environnement a été créée en 1992 à Bruz près de Rennes sur le campus de Ker Lann. Cet établissement privé sous statut d'association loi 1901 est reconnu par l'Etat depuis 2008. L'EME est membre de l'UGEI, de la Conférence des directeurs des grandes écoles de Bretagne et membre de la Conférence des grandes écoles depuis octobre 2010.

En 2009-2010, l'EME a accueilli – dans son cursus de 5 ans- un effectif global 250 élèves ingénieurs dont 56 dans le cycle préparatoire intégré ; l'école délivre environ 60 diplômes d'ingénieur par an. Parallèlement, elle forme sur son campus des techniciens supérieurs des métiers de l'environnement (environ 80 étudiants).

Après deux refus (en 1997 et 2006), la CTI a habilité l'EME pour la première fois le 17 janvier 2007, pour une durée d'un an (pour calage avec le périodique). Cette première habilitation a été renouvelée pour une durée de 3 ans à partir de la rentrée 2008. Un rapport intermédiaire a été demandé, et transmis à la CTI en juin 2009, sur la situation financière de l'école, sa politique de recrutement des personnels, le taux d'encadrement, la politique de recrutement des élèves-ingénieurs.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant, à compter de la rentrée 2011.

1/ Formation

Le objectif principal de la formation est de répondre aux besoins de compétences de niveau ingénieur dans l'ensemble des domaines de la prévention et du traitement des pollutions.

Cette formation prépare aux métiers suivants :

- Responsable du service Qualité – Sécurité – Environnement en entreprise industrielle ou dans tout secteur d'activité
- Ingénieur procédés ou chef de projet pour les procédés de traitement des pollutions
- Responsable de service ou responsable de site en entreprise éco industrielle
- Chargé de mission environnement en collectivité territoriale ou organisme administratif
- Chargé d'études environnement en bureau d'études et société de conseil

La formation se veut généraliste dans son domaine, ce qui peut se justifier par la transversalité de la problématique « développement durable » en entreprise.

Afin d'ouvrir le champ des compétences des futurs diplômés et de leur donner une « spécialisation » finale, il existe au 9^{ème} semestre, 3 parcours différenciés qui sont déterminés par un choix d'unités d'enseignement qui peuvent pour certaines d'entre elles être communes à deux parcours. Il s'agit de parcours « Analyse – procédé », « Environnement – bâtiment », « Eco-management ».

La CTI **s'interroge** sur la valeur ajoutée de ces parcours dans la mesure où ceux-ci positionnent les futurs diplômés dans des domaines où il existe des formations spécialisées plus approfondies. De plus, les compétences attendues à l'issue de chaque parcours ne sont pas clairement énoncées.

2 Évolution de l'école

La CTI avait émis les recommandations suivantes :

- *Ne pas augmenter les flux d'étudiants* : la CTI note que cette recommandation **n'a pas été suivie**. Globalement les flux ont sensiblement augmenté au fil des années. Par ailleurs, l'impact de la montée en puissance du cycle préparatoire intégré devrait amplifier cette tendance au fil des années, à moins de réduire les entrées à bac + 2.
- *Améliorer la qualité du recrutement* : une croissance régulière des élèves recrutés dans les CPGE est observable depuis 2007 ; le profil de mention au bac des entrants est correct ; la CTI peut admettre que cette recommandation a été prise en compte.
- *Poursuivre les efforts sur l'international* : les élèves ont l'obligation d'effectuer un stage de 4 semaines à l'étranger durant leur cursus, durée plutôt symbolique qui est dans les faits largement dépassée. Par ailleurs l'établissement a établi des relations contractuelles avec des universités reconnues. Cette recommandation a donc été suivie mais les efforts doivent être poursuivis.
- *Poursuivre les efforts pour améliorer l'ancrage à la recherche, confirmer les perspectives de recrutement en recherche et les partenariats, affiner le plan stratégique* : des progrès sont notés dans la qualification recherche des personnels enseignants, dans les conventions de partenariat signées avec établissements reconnus et dans la production scientifique. Il conviendra de poursuivre ces efforts en ayant pour objectif d'installer dans l'Ecole une partie de ces activités.
- *Améliorer le taux d'encadrement et diminuer la charge d'enseignement pour permettre aux enseignants de s'impliquer dans la recherche* : en matière de taux d'encadrement, comme dans l'implication des enseignants en recherche, l'école a fait des efforts qu'elle se doit de poursuivre.

3/ Synthèse de l'évaluation

L'école est positionnée sur un domaine très attractif pour les jeunes, mais doit être très vigilante sur le contenu de sa formation a priori transverse à tous les domaines de l'ingénierie, avec le risque de ne délivrer qu'un vernis ; par exemple, elle affiche un positionnement sur le développement durable, alors que la formation n'est pas réellement axée sur ce domaine (cinquantaine d'heures sur le bâtiment durable).

Elle doit être aussi vigilante sur la réalité du marché industriel dans le domaine de l'environnement et sur son évolution ; elle doit continuer à travailler ses propres angles d'approfondissement de cette thématique très vaste.

Par ailleurs, la CTI a pris en compte dans son analyse de la possibilité d'accès au cycle d'ingénieur via un cycle préparatoire interne et prend acte que l'école offre une formation en cinq ans.

Enfin la CTI rappelle que le dispositif de la VAE a été établi pour la valorisation des parcours professionnels des personnes qui ont acquis des compétences largement supérieures à leur diplôme initial ; en aucun cas, il ne doit être utilisé pour attribuer systématiquement le titre d'ingénieur aux anciens élèves des écoles récemment habilitées.

La CTI a noté les **points forts** de l'école :

- le soutien des collectivités territoriales ;
- les relations avec les partenaires académiques et les centres de recherche ;
- la capacité de l'école à s'améliorer ;
- le caractère porteur de la thématique « environnement » dans le contexte actuel ;
- l'adhésion des personnels et des élèves, le soutien des diplômés.

Et ses **points faibles**

- le niveau de l'ouverture internationale et de la recherche malgré les efforts accomplis ;
- un effectif d'enseignants chercheurs limité au regard de la diversité des projets de l'école ;
- le souhait de couvrir globalement une thématique transversale visant des métiers aux contours imprécis et en constante évolution, avec un risque de dispersion et de dilution des compétences ;
- le taux d'échec en cycle préparatoire certaines années ;
- la faiblesse de la démarche qualité.

En conséquence, la CTI décide le **renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation de l'Ecole des métiers de l'environnement (EME) à délivrer le titre suivant

- Ingénieur diplômé de l'École des métiers de l'environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avec les réserves exposées ci-dessus, la CTI valide la procédure de délivrance du diplôme par la VAE.

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- stabiliser la taille des promotions et n'envisager une augmentation éventuelle de ces promotions qu'à la condition de mesurer la capacité de l'établissement à recruter de bons candidats, de vérifier l'existence de débouchés professionnels et de veiller à maintenir un taux d'encadrement correct ;
- développer l'ouverture internationale ;
- poursuivre les efforts déployés en matière de recherche ;
- veiller au taux d'échec en cycle préparatoire ; le cycle préparatoire n'a pas vocation à constituer une variable d'ajustement pour le flux d'entrée en cycle d'ingénieur ;
- augmenter le nombre d'heures d'enseignement confiées à des vacataires en activité en entreprise ;
- instaurer un suivi de l'emploi relativement aux différents parcours de dernière année et en tirer d'éventuelles conséquences en matière d'organisation et de contenu du cursus ;
- concrétiser la démarche qualité.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 14 et 15 juin 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD